



Délibération n° 7

Conseil Municipal du Lundi 18 mars 2024

Service Urbanisme

Domaine de compétence :
3-5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le Lundi Dix Huit Mars deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
05/03/2024

Membres présents : 23

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 27

Affiché le 21/03/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PRUVOST, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET.

Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

Objet : Dénomination de quatre voies

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Le Conseil doit définir quatre nouvelles dénominations de voies et de leurs tracés, dans le cadre du programme national Adressage.

VU le code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission n°4 «**Équiper durablement la ville d'Étapes-sur-mer** » en date du 11/03/2024,

CONSIDÉRANT la nécessité que représente un adressage communal homogène avec la base nationale dont la finalisation doit aboutir cette année,

CONSIDÉRANT que plusieurs voies appellent une dénomination, et éviter des doublons,

CONSIDÉRANT que cette compétence relève du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

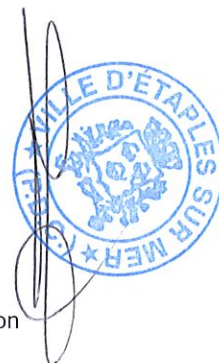
- De valider la dénomination « **Impasse des sports** » au lieu de « Avenue des Oyats » donnant accès à la Salle de sports des Oyats, à la piscine intercommunale et au complexe sportif Jean Perrault comprenant les salles du tennis et du tir à l'arc, les terrains de pétanque et la piste d'athlétisme, sur le tracé annexée ci-après ;
- De valider la dénomination « **Impasse Frédéric SAUVAGE** » au regard de son tracé pour la voie interne d'une partie de la ZA du Valigot, au regard de son tracé tel qu'annexée ci-après ;
- De valider la dénomination d'« **Impasse des Amandines** », pour la rue privée, à ce jour sans nom spécifique, dans le Hameau de Fromessent, et desservant le lotissement des Amandines, telle qu'annexée ci-après ;
- De valider la prolongation de l'« **Avenue de Rombly** », qui est la RD148, depuis la station de pompage jusqu'à la limite communale de LEFAUX, telle qu'annexée ci-après ;

- De donner pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches de transmission aux usagers, aux prestataires et de validation au titre de la base nationale d'adressage.

La délibération est adoptée par 27 voix pour.

Vu pour être affiché le 21 mars 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.